



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **16 mars 2015** le Conseil municipal de Presinge a pris les délibérations suivantes :

DELIBERATION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DE 100'000 F DESTINE A LA RENOVATION DU BATIMENT DE L'AUBERGE COMMUNALE, SISE ROUTE DE LA LOUVIERE 9, SUR LA PARCELLE NO 1805

par 9 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- 1) D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'étude complémentaire de 100'000 F, pour la rénovation du bâtiment de l'Auberge communale, au 9 rte de la Louvière, parcelle 1805, permettant de faire appel à divers ingénieurs spécialisés.
- 2) De financer ce crédit d'étude complémentaire par les fonds propres de la commune.
- 3) De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
- 4) En cas de réalisation, ces frais d'études complémentaires seront intégrés au crédit principal, à voter, en vue de son amortissement. En cas d'abandon du projet, ces frais seront amortis au moyen de 3 annuités, dès l'année qui suit son renoncement.

DELIBERATION RELATIVE A L'ECHANGE, SANS SOULTE, DE LA PARCELLE NO 2123 DE 15'527 M2, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE PRESINGE ET DE LA PARCELLE NO 574 DE 8'739 M2, PROPRIETE DE L'ETAT DE GENEVE, SISES AU CHEMIN DU BOTTERET.

par 9 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- 1) D'accepter l'échange de terrains entre la commune de Presinge, parcelle N0 2123 de 15'527 m2 et l'Etat de Genève, parcelle N0 574 de 8'739 m2 toutes deux situées au chemin du Bottérêt.
- 2) D'établir au préalable une promesse d'échange.
- 3) D'accepter de faire cet échange à titre gratuit sans soulte, étant entendu que les frais et charges encourus seront facturés intégralement à la commune de Presinge.
- 4) De régler, à la satisfaction des personnes concernées, les éventuels inconvénients que cet échange pourrait engendrer (exploitation des parcelles, compensation...).
- 5) De charger, Monsieur le Maire et un de ces Adjoints de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

DELIBERATION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE 1'150'000 F DESTINE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE NO 573, DE 3'769 M2, PROPRIETE DE M. C. GOUMAZ, SUR LA COMMUNE DE PUPLINGE, POUR LE PRIX DE 1'100'000 F.

par 6 oui, 0 non et 2 abstentions, le Conseil municipal décide :

- 1) D'autoriser le Maire à acquérir la parcelle **N° 573**, d'une superficie de **3'769 m²**, propriété de M. C. Goumaz, sur la commune de Pupliche, pour le prix de **1'100'000.- F**, auquel s'ajoutent les frais ainsi que les honoraires du notaire et du géomètre (non connu à ce jour).
- 2) D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit de 1'150'000- F.
- 3) De comptabiliser le crédit énoncé au point 1 à l'actif du bilan de la commune de Presinge, dans le patrimoine financier.
- 4) Cette acquisition se fera au moyen des fonds disponibles de la commune.
- 5) De charger Monsieur le Maire et un de ses Adjoints de signer tous les actes relatifs à cette opération.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : le 04.05.15

Presinge, le 25 mars 2015

.....